ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N^os^ 1035 à 1043

présentés par
Mme Fourneyron, M. Jean-Michel Clément et M. Bapt

ARTICLE 27

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , directement ou indirectement par personnes interposées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La détention coupable d'intérêt s'entend au sens large et vise la détention directe et indirecte.

Ces amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n°	1035	de Mme Fourneyron, MM. Jean-Michel Clément et Bapt
Adt n°	1036	de MM. Gorce, Dussopt et Duron
Adt n°	1037	de Mme Filippetti, MM. Roy et Le Roux
Adt n°	1038	de Mme Delaunay, M. Nayrou et Mme Mazetier
Adt n°	1039	de M. Gaubert, Mme Lemorton et M. Brottes
Adt n°	1040	de MM. Juanico, Villaumé et Rogemont
Adt n°	1041	de MM. Hutin, Blisko et Jean-Marie Le Guen
Adt n°	1042	de MM. Pupponi, Le Bouillonnec et Likuvalu
Adt n°	1043	de MM. Mallot, Ayrault et Mme Hoffman-Rispal